



Assemblée générale

Distr. générale
10 mars 2022
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Montserrat

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique	5
II. Budget	5
III. Situation économique	7
A. Généralités	7
B. Agriculture et pêche	8
C. Services financiers	8
D. Tourisme	9
E. Bâtiment	10
F. Communications et services d'utilité publique	10
IV. Situation sociale	11
A. Généralités	11
B. Emploi	11

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 16 décembre 2021 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/documents/workingpapers>.



C.	Éducation	12
D.	Santé publique	12
E.	Criminalité et sécurité publique	13
F.	Droits humains	14
V.	Environnement et activité volcanique	14
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	15
VII.	Statut futur du territoire	15
A.	Position du gouvernement du territoire	15
B.	Position de la Puissance administrante	15
VIII.	Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies	17
A.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	17
B.	Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	17
C.	Décisions prises par l'Assemblée générale	17
Annexe		
	Carte de Montserrat	20

Le territoire en bref

Territoire : Montserrat est un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Andrew John Pearce, Gouverneur (depuis janvier 2018)

Situation géographique : Montserrat se situe dans les Îles Sous-le-Vent septentrionales (Caraïbes orientales), à 43 kilomètres au sud-ouest d'Antigua et à 64 kilomètres au nord-ouest de la Guadeloupe. L'île est entièrement volcanique. En juillet 1995, le volcan de la Soufrière Hills, resté en sommeil pendant plus de 400 ans, est entré en éruption, provoquant d'immenses dégâts, dont la destruction de la capitale, et entraînant l'évacuation et le déplacement d'environ 70 % de la population de la partie sud de l'île. Les effets de cette éruption et une activité volcanique résiduelle plus faible se font toujours sentir.

Superficie : 103 km² (superficie habitable : 40,1 km²)

Zone économique exclusive : 7 582 km²

Population : 4 626 habitants (estimation de 2020)

Espérance de vie à la naissance : 80,55 ans (78,18 ans pour les hommes et 83,21 pour les femmes, selon l'estimation de 2019)

Langue : Anglais

Capitale : Plymouth, abandonnée en 1997 à la suite de l'éruption volcanique. Une nouvelle ville est en construction à Little Bay, sur la côte nord-ouest de l'île. La plupart des bureaux du Gouvernement montserratien se trouvent à Brades.

Chef du gouvernement du territoire : Joseph Easton Taylor-Farrell, Premier Ministre (depuis novembre 2019)

Principaux partis politiques : Mouvement pour le changement et la prospérité (Movement for Change and Prosperity) ; Mouvement démocratique populaire (People's Democratic Movement)

Élections : Les dernières élections ont eu lieu le 18 novembre 2019 ; les prochaines sont prévues pour novembre 2024.

Produit intérieur brut par habitant : 12 753 dollars (UNdata, 2020)

Économie : extraction de sable, services financiers, investissements, bâtiment

Principaux partenaires commerciaux : Canada, États-Unis d'Amérique, Japon, Trinité-et-Tobago

Taux de chômage : 8,7 % (2020)

Monnaie : Dollar des Caraïbes orientales, indexé sur le dollar des États-Unis (2,70 dollars des Caraïbes orientales = 1 dollar des États-Unis)

Aperçu historique : Christophe Colomb a donné à l'île de Montserrat le nom d'un monastère situé près de Barcelone (Espagne). Son toponyme autochtone est Alliouagana (Terre du buisson épineux). Les premiers

colons européens, principalement des Irlandais, sont arrivés en 1632. L'île est ensuite devenue un refuge pour les engagés irlandais (indentured servants) amenés aux Antilles britanniques. Un important soulèvement d'esclaves a eu lieu le jour de la Saint-Patrick, en 1768. Au XVIII^e siècle, Montserrat a été occupée par la France à plusieurs reprises avant de devenir territoire britannique en 1783. L'île est devenue une colonie de la Couronne britannique en 1871. Lors de la dissolution de la Fédération des Indes occidentales, en 1962, Montserrat a choisi de conserver son statut de colonie de la Couronne britannique plutôt que de prendre celui d'État associé.

I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Conformément au décret constitutionnel de 2010, entré en vigueur en septembre 2011, Montserrat est administrée par un(e) gouverneur(e) nommé(e) par la Couronne britannique, un cabinet et une assemblée législative. La ou le Gouverneur(e) est responsable de la sécurité intérieure (y compris de la police), des affaires extérieures, de la défense, des services publics et de la réglementation des services financiers internationaux. Le 8 décembre 2021, le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement a annoncé la nomination de Sarah Tucker en tant que Gouverneure de Montserrat ; elle devrait prendre ses fonctions en mars 2022. Conformément au cadre législatif en vigueur à la promulgation de la Constitution, la Couronne britannique se réserve le droit de légiférer, en consultation avec le Conseil privé du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, notamment pour assurer la paix, l'ordre et la bonne gestion des affaires publiques à Montserrat.

2. Le Cabinet est composé du Premier Ministre ou de la Première Ministre, de trois autres ministres, ainsi que de deux membres de droit, à savoir le ou la Procureur(e) général(e) et le ou la Secrétaire financier(ère). Le ou la Vice-Gouverneur(e), un(e) Montserratien(ne) nommé(e) par le ou la Gouverneur(e), peut assister aux réunions, mais n'a pas le droit de vote. Présidé par le ou la Gouverneur(e), le Cabinet définit les grandes orientations de la politique du Gouvernement de Montserrat, en surveille l'application et répond collectivement de ses actions devant l'Assemblée législative.

3. L'Assemblée législative est composée de neuf membres élus et des deux membres de droit précités. Des élections se tiennent normalement tous les cinq ans au suffrage universel. Les plus récentes ont eu lieu le 18 novembre 2019 ; le Mouvement pour le changement et la prospérité y a repris le pouvoir, après le Mouvement démocratique populaire, en remportant cinq des neuf sièges de l'Assemblée. Le 22 novembre 2019, Joseph Farrell a pris ses fonctions de Premier Ministre de Montserrat.

4. Le territoire de Montserrat est principalement régi par les lois votées par l'Assemblée législative, certaines lois du Parlement britannique, des décrets de la Couronne britannique pris en Conseil privé au nom du territoire et la *common law* anglaise. Montserrat relève de la compétence de la Cour suprême des Caraïbes orientales (Haute Cour de justice et Cour d'appel). La Cour d'appel est une juridiction itinérante, créée par l'ordonnance n° 223, adoptée en 1967 par la Cour suprême des États associés des Indes occidentales, où siègent par roulement les neuf États membres, dont Montserrat. Le comité judiciaire du Conseil privé est la plus haute instance civile et pénale. Selon la Puissance administrante, la loi de 2002 intitulée *British Overseas Territories Act* prévoit que les citoyens des territoires britanniques d'outre-mer peuvent obtenir la nationalité britannique.

5. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a envoyé une mission de visite à Montserrat du 17 au 20 décembre 2019 ; celle-ci a publié son rapport (A/AC.109/2020/20) le 11 février 2020.

II. Budget

6. Selon la Puissance administrante, le secteur public de Montserrat reste dépendant de l'aide budgétaire du Royaume-Uni. Dans le projet de budget présenté le 17 juin 2021 par le gouvernement du territoire pour l'exercice 2021/22, l'enveloppe

totale prévue pour l'exercice s'élevait à 206 millions de dollars des Caraïbes orientales. Le montant total des dépenses ordinaires est estimé à 136,3 millions de dollars des Caraïbes orientales, service de la dette inclus. Les recettes pour 2021/22 sont estimées à 134,3 millions, soit une augmentation de 6,1 % par rapport à 2020/21.

7. La Puissance administrante a versé une aide financière de 86,1 millions de dollars des Caraïbes orientales (soit 64,1 % du budget de fonctionnement). Le budget d'équipement pour 2021/22, qui s'élève à 69,7 millions de dollars des Caraïbes orientales, est financé par la Puissance administrante, le fonds de partenariat pour les infrastructures entre le Royaume-Uni et les Caraïbes, le programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente, l'Union européenne, d'autres donateurs et des ressources locales. Le budget d'équipement servira au financement de divers projets, notamment dans le cadre du programme de dépenses d'investissement (réaménagement de l'école secondaire de Montserrat et construction d'un nouvel hôpital, entre autres), de l'aménagement de sites et d'établissements touristiques (le centre d'interprétation du volcan) et de la protection et de la mise en valeur du milieu naturel, et de l'aménagement du port.

8. En avril 2019, le Gouvernement du Royaume-Uni, par l'intermédiaire du Ministère du développement international, et le Gouvernement de Montserrat ont signé un mémorandum d'accord sur le programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente. Financé par le nouveau ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, il s'agit d'un programme d'investissement quinquennal pour la période 2019-2024 qui a pour objectif de stimuler la croissance économique à Montserrat et de renforcer la résilience du territoire en cas de catastrophes naturelles et de chocs économiques en améliorant les infrastructures critiques et l'offre touristique. Selon l'examen annuel, dont les résultats ont été publiés en juillet 2020 par le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, le Programme devrait favoriser la stratégie de croissance économique du Gouvernement de Montserrat et, par là même, améliorer les perspectives d'autosuffisance du territoire, afin que ce dernier dépende moins des aides versées par la Puissance administrante. Conçu dans une optique d'adaptabilité des cibles, il inclut certains des principaux projets discutés avec le gouvernement du territoire au cours des dernières années, comme le nouvel hôpital, le resurfacement de la piste d'aéroport et l'installation des câbles à fibre optique. Priorité a été accordée à ces projets dès que le Programme a été approuvé par l'intermédiaire d'un mécanisme de gouvernance défini. Au cours de la première année a été constitué un conseil du programme chargé de débattre des aspects techniques des projets proposés, qui recommande ceux-ci au Comité directeur afin qu'il les approuve dans le cadre du Programme. Il est ressorti de l'examen que presque tous les objectifs du Programme étaient en voie d'être atteints. Les projets d'installation de la fibre optique et de resurfacement de la piste d'aéroport ont été achevés, et d'autres projets prioritaires (construction d'un nouvel hôpital et d'une usine d'asphalte) avancent. L'examen a également permis de dégager des enseignements et de formuler des recommandations pour l'année à venir.

9. Selon les informations fournies par l'ancien ministère du développement international en décembre 2019, le Programme de réforme de la gouvernance et de développement des institutions est une initiative au budget de 3,5 millions de livres (12 millions de dollars des Caraïbes orientales) visant à apporter un soutien technique ciblé à des processus locaux de réforme du secteur public de Montserrat. Néanmoins, selon la Puissance administrante, le Programme a été arrêté, car il n'atteignait pas ses

objectifs, et la Puissance administrante et le gouvernement du territoire étudient la manière de continuer d'aider la réforme du secteur public.

10. Selon la Puissance administrante, en application de la législation fiscale actuelle de Montserrat, les particuliers résidents sont imposés sur leur revenu mondial, toutes sources confondues. Un impôt est également perçu sur le revenu imposable des sociétés anonymes, des sociétés de crédit immobilier et des associations de personnes. Le taux d'imposition des sociétés actuel est de 30 % des revenus nets. La législation fiscale de Montserrat ne prévoit actuellement aucun impôt sur les gains en capital.

11. Selon la Puissance administrante, le territoire bénéficie d'une enveloppe de quelque 18,4 millions d'euros (68,4 millions de dollars des Caraïbes orientales) au titre du onzième Fonds européen de développement. Selon le projet de budget pour 2020/21, le gouvernement du territoire a reçu l'assurance que le territoire continuerait de bénéficier de ce programme jusqu'à ce que celui-ci soit mené à son terme en 2022. Selon la Puissance administrante, en 2021 le gouvernement du territoire a offert des subventions et des prêts à des conditions avantageuses aux petites entreprises éligibles afin qu'elles puissent redémarrer leur activité après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), grâce à des financements de l'Union européenne.

III. Situation économique

A. Généralités

12. Selon les statistiques sur Montserrat de la Banque centrale des Caraïbes orientales, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel (prix du marché) était de 6,63 % en 2018, 7,04 % en 2019, -5,30 % en 2020 et 8,01 % en 2021. Selon la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, le PIB par habitant à prix constants, après avoir augmenté de 6,4 % en 2018 et de 7,1 % en 2019, a baissé de 5,4 % en 2020.

13. Le Gouvernement montserratien a élaboré un plan stratégique de croissance économique pour la période 2018-2022, qui orientera les investissements publics au cours des prochaines années dans l'optique de rééquilibrer l'économie au profit d'une plus grande intervention du secteur privé par rapport au secteur public. Ainsi le potentiel des secteurs clefs considérés comme les plus économiquement viables a été analysé dans le plan avec la finalité de parvenir à la viabilité à long terme. Le plan associe des mesures aux objectifs en établissant clairement un calendrier de mise en œuvre avec les entités responsables de chaque action visant à atteindre des objectifs économiques importants. L'application des axes stratégiques du plan devrait se poursuivre au-delà de 2022 afin de concorder avec l'élaboration du nouveau plan de développement durable pour 2022, qui fait l'objet d'un processus de consultation publique qui a débuté en novembre 2021. Les principales forces et faiblesses de l'économie de Montserrat, ainsi que les principales difficultés et possibilités en matière de développement, sont recensées dans le plan. L'appui du Royaume-Uni au territoire au titre de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies figure parmi les points forts. Les futurs moteurs de l'économie de Montserrat (c'est-à-dire les secteurs et les services qui peuvent aider Montserrat à atteindre ses objectifs de croissance) sont les suivants : le tourisme, l'esprit d'entreprise, les infrastructures et les secteurs de l'extraction de sable, de l'agriculture, des services financiers et de la production d'énergie.

14. Du 25 mars au 13 avril 2020, la Division du commerce et de l'infrastructure de contrôle de la qualité du Bureau du Premier Ministre de Montserrat a mené une étude d'impact pour déterminer le type et la gravité des répercussions que pourraient avoir sur le secteur privé la pandémie de COVID-19 et les mesures prises par le gouvernement du territoire pour maîtriser et pour contenir la propagation de cette maladie. L'étude a notamment permis d'établir à 3,6 millions de dollars des Caraïbes orientales le coût du dérèglement de l'économie causé par la pandémie.

B. Agriculture et pêche

15. Du fait de l'activité volcanique incessante, l'accès à la plupart des terres agricoles fertiles, des pâturages et des zones de pêche reste difficile, voire impossible. Plus récemment, la production agricole, la pêche et l'élevage auraient néanmoins augmenté. Aux termes du plan stratégique de croissance économique, il est possible d'accroître la production et d'augmenter les emplois dans le secteur de l'agriculture en encourageant des produits de niche de l'île tels que la mûre et le « rhum de brousse », en installant davantage d'entrepôts frigorifiques, en s'appuyant sur l'élevage de poulets et en remplaçant les importations de produits horticoles par des produits locaux.

16. Ces dernières années, le gouvernement du territoire a continué de faire de l'agriculture la pierre angulaire de sa politique d'autosuffisance. Il a pris des mesures pour multiplier les possibilités d'emploi dans le secteur et augmenter la production locale, en étendant notamment les superficies cultivables et en encourageant la culture en jardins potagers. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, la politique de production locale a connu un essor important, l'agriculture artisanale bénéficiant d'un meilleur appui de la part du Gouvernement de Montserrat et des restrictions à l'importation ayant été imposées à l'égard de certains légumes afin de promouvoir davantage la production locale.

C. Services financiers

17. Montserrat est membre de la Banque centrale des Caraïbes orientales, qui fait office de banque centrale pour le territoire. L'île est également affiliée à la Bourse des Caraïbes orientales et fait partie du Groupe d'action financière des Caraïbes, organisme qui contrôle les activités menées pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la région. Le 11 décembre 2019, il a été annoncé que des banques locales reprenaient les opérations bancaires de la Banque Royale du Canada dans les pays de la région des Caraïbes dans lesquels elles exerçaient leurs activités ; pour Montserrat, il s'agissait de la Banque de Montserrat. La transition s'est achevée en juin 2021 et la Banque de Montserrat continue de tenter de résoudre le problème que pose l'offre limitée d'opérations par correspondants bancaires.

18. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée *Sanctions and Anti-Money Laundering Act*, aux termes de laquelle le ou la Secrétaire d'État doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés immatriculées dans leur juridiction et à préparer, avant le 31 décembre 2020, un projet d'ordonnance imposant à tout territoire d'outre-mer qui ne l'aurait pas encore fait d'ouvrir un tel registre. Le 14 décembre 2020, le Gouvernement britannique a publié un projet d'ordonnance établissant le cadre pour ces registres. À cette date, tous les gouvernements des territoires d'outre-mer habités en

permanence s'étaient déjà engagés à créer des registres publics. Le Gouvernement britannique épaulé dans cette démarche les territoires d'outre-mer qui en ont besoin.

D. Tourisme

19. Le redressement du tourisme, secteur qui contribuait le plus au PIB avant l'éruption volcanique de 1995, reste une priorité du gouvernement du territoire. Un nouveau directeur du tourisme a été nommé en février 2022 pour un contrat de deux ans.

20. Comme signalé précédemment, le service de ferry a été amélioré et sa capacité accrue en décembre 2013. La traversée entre Antigua et Montserrat s'effectuait en une heure environ, faisant ainsi de l'île une destination idéale pour les excursions à la journée. Selon la Puissance administrante, le service de ferry a été suspendu pour des raisons contractuelles en avril 2016 et, au terme d'une procédure en bonne et due forme de passation de marché, un nouveau service a été mis en place le 2 décembre 2016. En 2018, le gouvernement du territoire a annoncé des mesures prises conjointement avec le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda pour faire la promotion de Montserrat, en vue d'attirer un plus grand nombre de touristes pour des excursions à la journée. Le 23 septembre 2019, le Gouvernement de Montserrat a annoncé que des tarifs réduits applicables à de nombreuses catégories (réservations en bloc, groupes sportifs et culturels, programmes de formation et d'échanges au service du développement, équipes nationales, etc.) avaient été approuvés. Cette politique prévoit également une réduction de 80 % du prix de base du trajet pour un adulte qui est l'aidant naturel ou l'accompagnateur d'un passager muni d'une attestation de handicap physique ou mental, entre autres facteurs déterminés par le Gouvernement de Montserrat. Toutefois, le service de ferry a été interrompu en septembre 2020, la pandémie de COVID-19 ayant fait chuter la demande. Il pourrait reprendre plus tard dans le cadre d'une stratégie d'accessibilité plus large.

21. D'après la Division du tourisme de Montserrat, l'île a connu une augmentation de 14 % du nombre d'arrivées, avec 20 956 arrivées en 2019 contre 18 338 en 2018. C'est la première fois que ce nombre avait dépassé 20 000 depuis l'éruption du volcan de la Soufrière Hills, en 1995. La pandémie de COVID-19 a durement frappé l'industrie du tourisme à Montserrat. Selon les chiffres du Département de la statistique de Montserrat, en 2020, le nombre de visiteurs venus effectuer un séjour sur l'île était tombé à 8 625 (soit une baisse de 58,8 % par rapport à 2019).

22. Selon la Puissance administrante, le Gouvernement de Montserrat a publié une nouvelle stratégie pour le tourisme en 2019, qui décrivait en détails ses plans de développement du tourisme. Au vu de cette stratégie et de l'annonce selon laquelle la Banque de développement des Caraïbes administrerait une subvention du Fonds de partenariat pour les infrastructures entre le Royaume-Uni et les Caraïbes pour développer un port plus grand permettant l'amarrage des bateaux de croisière, on pouvait s'attendre à une augmentation considérable du nombre de visiteurs.

23. Aux termes du plan stratégique de croissance économique, le tourisme est le principal secteur moteur de l'économie de Montserrat, du fait de son poids actuel et de son potentiel de croissance. Les avantages concurrentiels de Montserrat en termes de tourisme sont les suivants : le volcan de la Soufrière Hills et la ville ensevelie de Plymouth surnommée « la Pompéi des temps modernes », les milieux marins et

forestiers préservés, la paix et la tranquillité, la contribution à la production musicale contemporaine et la sécurité.

24. Le 19 janvier 2021, le Gouvernement de Montserrat a annoncé l'entrée en vigueur d'un visa pour les personnes qui télétravaillent sur l'île (Montserrat Remote Worker Stamp). Ce nouveau permis de voyage autorise les professionnels dont les fonctions peuvent s'exercer à distance (ainsi que leurs conjoints et leurs familles), à certaines conditions, à télétravailler depuis Montserrat pendant 12 mois au maximum. En octobre 2020, la Division du tourisme de Montserrat a lancé un nouveau site Web de destination.

E. Bâtiment

25. Dans le plan d'aménagement territorial pour la période 2013-2022, le gouvernement du territoire expose sa vision pour le développement du nord du territoire et définit un cadre d'action pour atteindre les objectifs fixés dans le programme de développement durable, en traitant de questions telles que les ressources foncières, le manque de ressources et le développement des infrastructures. Selon la Puissance administrante, des consultations publiques sur le plan actuel ont eu lieu en 2021 en vue de préparer le terrain pour 2022. Des éléments indiquent d'ores et déjà que les changements apportés au plan auront une incidence sur la zone d'exclusion et les droits de zonage relatifs à l'extraction de sable.

F. Communications et services d'utilité publique

26. Un établissement public, Montserrat Utilities Ltd., est chargé d'approvisionner le territoire en eau et en électricité. Selon la Puissance administrante, l'ensemble des habitants de Montserrat ont accès à d'abondantes réserves d'eau potable de qualité et environ 98 % d'entre eux sont raccordés au réseau de distribution. Le service des eaux de l'entreprise susmentionnée est également chargé du traitement des eaux usées de certaines zones, notamment Lookout et Davy Hill.

27. Selon la Puissance administrante, le gouvernement du territoire s'est donné pour objectif de ramener à zéro les émissions nettes de carbone d'ici à 2030. Toutefois, dans l'immédiat, l'île s'intéresse aux autres sources d'énergie, notamment avec le projet d'énergie solaire désormais achevé, ainsi qu'à l'utilisation des voitures électriques pour se rapprocher de son objectif consistant à disposer de sources d'énergie écologiques et durables.

28. La COVID-19 ayant fait chuter la demande, le service de transport de voyageurs par ferry à destination de Montserrat a été interrompu en septembre 2020. Cependant, Montserrat reste reliée à Antigua-et-Barbuda par des vols réguliers et des vols à la demande opérés par deux compagnies. L'espace aérien de Montserrat est réglementé par la Air Safety Support International, qui encadre également sa compagnie aérienne.

29. En 2020, le programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente de Montserrat, financé par la Puissance administrante, a permis de reconnecter Montserrat au réseau sous-marin de câbles à fibres optiques, accroissant ainsi la résilience des communications sur l'île. La liaison avait été rompue lors de l'éruption volcanique de 1995. Le Programme a également permis de financer le resurfaçage de la piste de l'unique aéroport de Montserrat et la construction d'une nouvelle tour de contrôle aéroportuaire modernisée. La Puissance administrante a annoncé le 15 février 2022 une augmentation considérable, d'environ

13,9 millions de livres sterling, de la subvention accordée au projet de développement du port de Little Bay à Montserrat, portant le total à environ 28,3 millions de livres, afin de doter l'île d'un port sûr et résilient face aux changements climatiques, de la rendre plus facilement accessible et de multiplier considérablement les possibilités économiques, commerciales et touristiques. Le contrat pour la conception et la construction de l'installation portuaire de Little Bay a été attribué le 14 février 2022. La durée de la phase de construction est estimée à environ 19 mois.

IV. Situation sociale

A. Généralités

30. L'éruption volcanique a eu d'importantes répercussions sur les structures sociales et les réseaux traditionnels d'entraide du territoire. Elle a notamment conduit à la dispersion de nombreuses familles et communautés et à leur réinstallation dans différentes régions du monde. Selon la Puissance administrante, les services sociaux de Montserrat continuent d'offrir des aides financières mensuelles, des allocations-logement et des aides ponctuelles pour couvrir des dépenses essentielles. En outre, la mise en place de la fourniture intégrée de services sociaux à Montserrat se poursuit avec l'appui technique du Gouvernement britannique et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

B. Emploi

31. Selon le Département des statistiques de Montserrat, une enquête a été menée sur la population active au cours du second semestre 2020 en vue d'obtenir des informations relatives aux caractéristiques de la population active et à l'impact de la pandémie de COVID-19. Selon l'enquête, en septembre 2020, la population active de Montserrat comptait 2 727 personnes, dont 1 406 hommes et 1 321 femmes, et affichait un taux d'activité global de 88,7 % (92,5 % pour les hommes et 84,9 % pour les femmes). La population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) était de 3 077 personnes. La population active employée représentait un total de 2 489 personnes (1 254 hommes et 1 235 femmes) et le taux de chômage global était de 8,7 % (6,6 % pour les femmes et 10,7 % pour les hommes). En termes absolus, un total de 238 personnes (151 hommes et 87 femmes) déclaraient être au chômage. Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes était de 20,9 % (24,2 % pour les femmes et 18,7 % pour les hommes). Les relations professionnelles sont régies par la loi sur l'emploi et par le Code du travail (tous deux révisés en 2012), dans le cadre desquels le Département du travail offre des services de médiation et de conciliation, les litiges étant tranchés par le Tribunal du travail.

32. Le Code du travail, tel que révisé, établit les conditions d'emploi minimales et définit les procédures applicables au règlement des conflits au travail. Il prévoit notamment l'égalité de traitement des travailleurs au regard de l'emploi, sans distinction aucune fondée sur la race, la couleur de peau, le sexe, les convictions religieuses, l'origine ethnique, la nationalité, les opinions ou l'affiliation politiques, le handicap, les responsabilités familiales, la grossesse, la situation matrimoniale ou l'âge.

C. Éducation

33. Dans le secteur de l'éducation, Montserrat dispose d'une infrastructure et de services permettant un plein accès à l'enseignement primaire et secondaire. L'enseignement est obligatoire de 5 à 16 ans.

34. Le plan de développement de l'éducation pour la période 2012-2020 fixait des orientations à l'intention du Ministère de l'éducation en ce qui concerne l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, postsecondaire et spécialisé, ainsi que la formation du personnel enseignant et les services d'accompagnement éducatif. Le Ministère élabore actuellement un programme d'études national pour la période allant de 2022/23 à 2030 afin de refléter le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le territoire compte plusieurs crèches et écoles maternelles publiques, ainsi que deux centres privés d'accueil de la petite enfance. D'après la Puissance administrante, une étude sur la protection de l'enfance menée en 2015 a permis de formuler des recommandations tendant à améliorer la coordination entre établissements pour mieux protéger les enfants. Un protocole a été élaboré à cette fin, les procédures ont été révisées et une réforme législative est en cours afin de mieux protéger les enfants. Des personnels travaillant dans le secteur de la coopération technique ont collaboré avec des assistants sociaux et des agents de probation aux fins du renforcement des capacités locales et de l'instauration d'un changement durable. Toutes ces mesures facilitent le renforcement de la coordination, comme cela a été recommandé dans l'étude.

35. Le Montserrat Community College de Salem, en partie subventionné, propose des programmes de premier cycle universitaire pour les étudiants âgés de 16 à 18 ans, ainsi que des stages de formation technique. L'Université des Indes occidentales possède un département extra-muros adjacent au Community College, où les étudiants souhaitant poursuivre un cycle universitaire supérieur peuvent suivre des cours à distance pour obtenir l'un des diplômes proposés par l'Université.

36. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant la première année universitaire de leur cursus. Sous réserve d'avoir obtenu le statut de résident permanent à leur arrivée au Royaume-Uni et d'entamer des études de premier cycle (à temps plein ou à temps partiel) pendant l'année universitaire 2022-2023, ces étudiants pourront prétendre à des prêts destinés à couvrir leurs frais de scolarité en Angleterre.

37. Le secteur de l'éducation a été fermé en mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et a rouvert en juin 2020 avec des activités mixtes (en présentiel et à distance). Le 24 août 2020, le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports a annoncé la publication de lignes directrices pour la réouverture des écoles publiques pour l'année scolaire 2020/21. Les établissements scolaires ont à nouveau fermé leurs portes en février 2021 lors d'un bref confinement, mais à part cet épisode, la scolarité s'est poursuivie tout au long de la pandémie.

D. Santé publique

38. Le Ministère de la santé et des services sociaux est chargé de la santé publique à Montserrat et des services de santé primaires et secondaires, de soins dentaires et d'hygiène du milieu, ainsi que de l'aide et des services sociaux, notamment la

protection des enfants et des adultes vulnérables. Différents spécialistes visitent l'île tout au long de l'année et apportent un appui à distance. Les patients nécessitant des soins tertiaires sont traités dans les îles voisines, et quatre patients peuvent être transférés au Royaume-Uni chaque année, en vertu d'un accord établissant un quota pour les soins au sein du National Health Service du Royaume-Uni. Il existe également des protocoles d'évacuation médicale d'urgence vers Antigua-et-Barbuda et vers la Guadeloupe (France).

39. Selon la Puissance administrante, le Département des services sociaux a noué des liens avec une collectivité locale au Royaume-Uni, qui lui a offert des conseils et un soutien à distance afin de l'aider à renforcer ses procédures de protection des enfants. En outre, le Ministère de la santé et des services sociaux est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et règlements en matière de santé et de services sociaux.

40. Selon le gouvernement du territoire, une consultation publique sur le projet de politique nationale de prise en charge des personnes âgées a été lancée en novembre 2021. Les contributions et recommandations des participants utilisées pour actualiser la politique en question et la version finale révisée devraient être présentées au Cabinet du territoire pour approbation d'ici mars 2022.

41. Outre plusieurs établissements de soins primaires, le territoire compte des infrastructures sanitaires comme l'hôpital Glendon à Saint John's, qui dispose de 30 lits et assure tous les soins courants, des examens radiographiques et des interventions chirurgicales mineures. Un avant-projet est à l'étude pour la construction d'un nouvel hôpital doté de 24 lits ; la mise au point des détails du projet devrait débuter au début de l'année 2022 et les travaux par la suite. Ce projet est financé par la Puissance administrante dans le cadre du programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente.

42. Selon le projet de budget pour 2020/21, le gouvernement du territoire a pris plusieurs décrets en matière de santé publique et de lutte contre la COVID-19 après mars 2020 pour aider à contenir la propagation de la maladie. Les voyageurs se rendant à Montserrat doivent effectuer une quarantaine de 5 jours pour les personnes entièrement vaccinées et de 14 jours pour les personnes non vaccinées. Cette exigence a été mise en place en décembre 2020.

43. Le Gouvernement britannique continue d'apporter son soutien aux territoires d'outre-mer depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il a notamment financé et distribué des kits de dépistage, des produits de laboratoire, du matériel médical, des fournitures médicales et des vaccins contre la COVID-19, y compris des doses de rappel, et apporté son expertise dans le domaine de la santé publique. Selon la Puissance administrante, l'aide qu'elle apporte s'inscrit dans le prolongement de son engagement constant envers les peuples de ses territoires d'outre-mer.

E. Criminalité et sécurité publique

44. Avec l'appui direct du Royaume-Uni, sous la forme de détachements professionnels et d'une série de visites d'experts à plus court terme auprès de la Police royale de Montserrat et de l'Administration pénitentiaire de Sa Majesté, le Gouvernement de Montserrat a entrepris un projet de modernisation et de professionnalisation de ses services de police. Une nouvelle loi sur la violence domestique a été adoptée au début de l'année 2021. Selon la Puissance

administrante, Montserrat a un taux de délinquance généralement très faible par rapport au reste des Caraïbes et, d'après certains indicateurs, le taux de criminalité le plus bas des Amériques.

45. Le Gouvernement britannique s'est dit déterminé à aider les territoires d'outre-mer à faire face aux tempêtes violentes et autres catastrophes. En 2021, les navires *Medway* et *Argus* ont sillonné les Caraïbes dans le cadre des activités de patrouille de la marine royale dans l'Atlantique nord, pour assurer une présence maritime britannique afin d'aider les territoires d'outre-mer à se préparer aux ouragans et autres catastrophes qui les menacent et à y faire face et de fournir une aide humanitaire, des secours en cas de catastrophe et un appui en matière de communication de crise dans la région tout au long de l'année.

F. Droits humains

46. La Constitution du territoire contient des dispositions relatives au respect des libertés et droits fondamentaux de l'individu. Les principaux instruments internationaux et européens relatifs aux droits de la personne s'appliquent à Montserrat. En outre, selon la Puissance administrante, Montserrat a demandé l'extension au territoire de la ratification par le Royaume-Uni de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'objectif était d'élargir l'application de la Convention à Montserrat en 2018, mais celui-ci n'a pas été atteint, en raison notamment d'un manque important de personnel au sein du Département des services sociaux, d'après la Puissance administrante.

47. Bien que le Département des services sociaux ait tenté d'entreprendre une partie de ce travail dans le passé, d'après les renseignements communiqués par la Puissance administrante, aucune instance gouvernementale ne s'occupe actuellement de la question des droits de la personne à Montserrat et seules deux organisations non gouvernementales y consacrent des activités. Pour autant, plusieurs organisations de la société civile s'intéressent désormais activement à toute une série de questions connexes, comme l'Association des personnes handicapées, l'Association des diabétiques, l'Association des personnes âgées, le Centre de ressources pour les femmes et le Groupe de soutien des femmes de Montserrat.

V. Environnement et activité volcanique

48. Après l'éruption du volcan de la Soufrière Hills, en 1995, une zone d'exclusion couvrant environ les deux tiers sud de l'île a été instaurée. Depuis sa dernière forte période d'activité, en février 2010, le volcan est resté en sommeil et il est possible depuis 2014 d'avoir accès sans restriction à certains endroits de la zone C, qui fait partie de la zone d'exclusion.

49. Montserrat dispose d'un cadre institutionnel clair pour la réponse aux catastrophes, dont la planification a été entièrement revue et mise à jour début 2021, avec des annexes spécifiques sur la réponse aux catastrophes liées aux ouragans, aux volcans et aux marées noires. Grâce au concours du Royaume-Uni, les systèmes de communication du territoire ont été modernisés et un nouveau réseau radio a été mis en place pour améliorer la coordination en cas de catastrophe. L'appui direct du Royaume-Uni a permis de renforcer la capacité du territoire à faire face à un déversement restreint d'hydrocarbures en mer, et on étudie actuellement dans quelle

mesure il serait possible pour le territoire d'étendre cette capacité afin de faire face à des déversements d'hydrocarbures plus importants.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

50. Montserrat est un membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de ses organes subsidiaires. La Puissance administrante précise que le territoire continue d'entretenir avec le Fonds monétaire international un dialogue bilatéral auquel participent des représentants du secteur public, des banques, des entreprises et des syndicats.

51. Montserrat est membre fondateur de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), et membre des institutions associées à ces deux organisations, notamment l'Université des Indes occidentales, la Banque de développement des Caraïbes et la Banque centrale des Caraïbes orientales, et de l'Assemblée de l'OECO, créée en 2012 par le Traité révisé de Basseterre portant création de l'Union économique de l'Organisation des États des Caraïbes orientales afin d'appuyer le travail législatif de l'Organisation. En outre, le territoire a le statut d'observateur auprès du Groupe d'action financière des Caraïbes et est membre du Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes. Montserrat est également membre à part entière de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

52. La position du gouvernement du territoire quant au statut futur de Montserrat est exposée dans la section I.

B. Position de la Puissance administrante

53. En 2021, la réunion du Conseil ministériel conjoint Royaume-Uni-territoires d'outre-mer s'est tenue à Londres les 16 et 17 novembre, au moment où la Puissance administrante a accueilli les représentantes et représentants des gouvernements de ses territoires d'outre-mer. Le Premier Ministre du Royaume-Uni a prononcé le discours d'ouverture et les participants ont pris part à de vastes débats qui ont porté notamment sur les changements climatiques et l'environnement, la résilience économique et la santé, en particulier la riposte face à la pandémie. Selon la Puissance administrante, la déclaration faite par le duc de Cambridge à la réunion, dans la continuité des discussions engagées lors de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue au Royaume-Uni en 2021, a montré que le Royaume-Uni accordait une importance prépondérante à la lutte contre les changements climatiques et aux liens qui l'unissaient à ses territoires d'outre-mer et mis en lumière la reconnaissance que le pays témoignait à ces derniers pour leur contribution majeure à sa biodiversité.

54. Dans le communiqué adopté à la réunion, le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer ont rappelé que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique.

55. Le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer se sont engagés à étudier plus avant les moyens qui permettraient à ces territoires de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée. Le Royaume-Uni continuerait d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes présentées par les territoires dont les résidents permanents souhaitent ce retrait.

56. Le 25 octobre 2021, à la 11^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue durant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique.

57. Le représentant a observé que la responsabilité de son gouvernement consistait à assurer la sécurité et la bonne gouvernance des territoires d'outre-mer et de leurs populations, et que, tout au long de la pandémie de COVID-19, le Royaume-Uni avait veillé à ce qu'aucun de ces territoires ne vienne à manquer d'équipements de protection individuelle, de tests de dépistage ou de matériel médical et leur avait fait parvenir à tous des doses de vaccin, y compris à Pitcairn et à Tristan da Cunha, qui comptaient parmi les territoires insulaires les plus difficiles d'accès de la planète. Il a également rappelé que les gouvernements des territoires étaient censés appliquer les mêmes normes élevées que le Gouvernement britannique en matière de maintien de l'état de droit, de respect des droits humains et d'intégrité dans la vie publique, en fournissant des services publics efficaces et en construisant des communautés solides et prospères.

58. Le représentant a également déclaré que le Royaume-Uni entendait assumer toutes ses responsabilités de Puissance souveraine, mais que le Gouvernement britannique et les gouvernements des territoires s'accordaient sur le fait que les territoires d'outre-mer étaient pleinement autonomes sur le plan interne, sous la seule réserve que le Royaume-Uni conservait les pouvoirs lui permettant de s'acquitter de ses obligations au titre du droit international. Le représentant a ajouté que le Conseil ministériel conjoint se réunissait chaque année pour assurer le suivi des priorités collectives et veiller à leur avancement.

VIII. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

59. Le Comité spécial a examiné la question de Montserrat à ses 4^e et 7^e séances, les 15 et 24 juin 2021. À la 7^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le projet de résolution [A/AC.109/2021/L.17](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix (voir [A/AC.109/2021/SR.7](#)).

B. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

60. À la 16^e séance, le 11 novembre 2021, la Commission a adopté le projet de résolution XI, intitulé « Question de Montserrat », qui figure au chapitre XIII du rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2021 ([A/76/23](#)), sans le mettre aux voix.

C. Décisions prises par l'Assemblée générale

61. Le 9 décembre 2021, l'Assemblée générale a adopté la résolution [76/97](#) sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2021 ([A/76/23](#)) et sur la recommandation formulée ultérieurement par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) a réaffirmé le droit inaliénable du peuple de Montserrat à l'autodétermination, conformément à la Charte et à sa résolution [1514 \(XV\)](#) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) a réaffirmé que, s'agissant de la décolonisation de Montserrat, le principe de l'autodétermination était incontournable et qu'il constituait aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) a également réaffirmé qu'en fin de compte, c'était au peuple de Montserrat lui-même qu'il appartenait de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions sur la question et, à cet égard, demandé à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution [1541 \(XV\)](#) et ses autres résolutions et décisions en la matière ;

d) a rappelé la Constitution de Montserrat de 2010, ainsi que les mesures prises par le gouvernement du territoire pour consolider les acquis prévus par ladite constitution ;

e) a prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités d'éducation et de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance au territoire s'il en faisait la demande ;

f) s'est félicitée de la participation du territoire aux travaux de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

g) a souligné que le territoire devait continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

h) a invité la Puissance administrante, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales et autres entités, à continuer de fournir une aide au territoire afin d'atténuer les effets de l'éruption volcanique ;

i) a souligné qu'il importait que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple de Montserrat et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre le territoire et la Puissance administrante ;

j) a demandé à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au renforcement de la capacité de Montserrat de s'administrer elle-même, et encouragé la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

k) a remercié la Puissance administrante et le Gouvernement et le peuple de Montserrat de leur coopération et de l'assistance qu'ils avaient prêtée à la mission de visite des Nations Unies en décembre 2019 ;

l) a fait de nouveau siens le rapport, les conclusions et les recommandations de la mission de visite ;

m) a soumis les conclusions et recommandations de la mission de visite à l'attention du Gouvernement du Royaume-Uni, Puissance administrante, et du Gouvernement montserratien pour qu'ils prennent les mesures appropriées ;

n) a demandé à la Puissance administrante de faire rapport au Secrétaire général sur les mesures prises et les progrès accomplis au regard des recommandations figurant dans le rapport de la mission de visite ;

o) a réaffirmé qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et prié la Puissance administrante de s'employer à obtenir et utiliser efficacement toute assistance disponible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

p) a pris en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligné qu'il

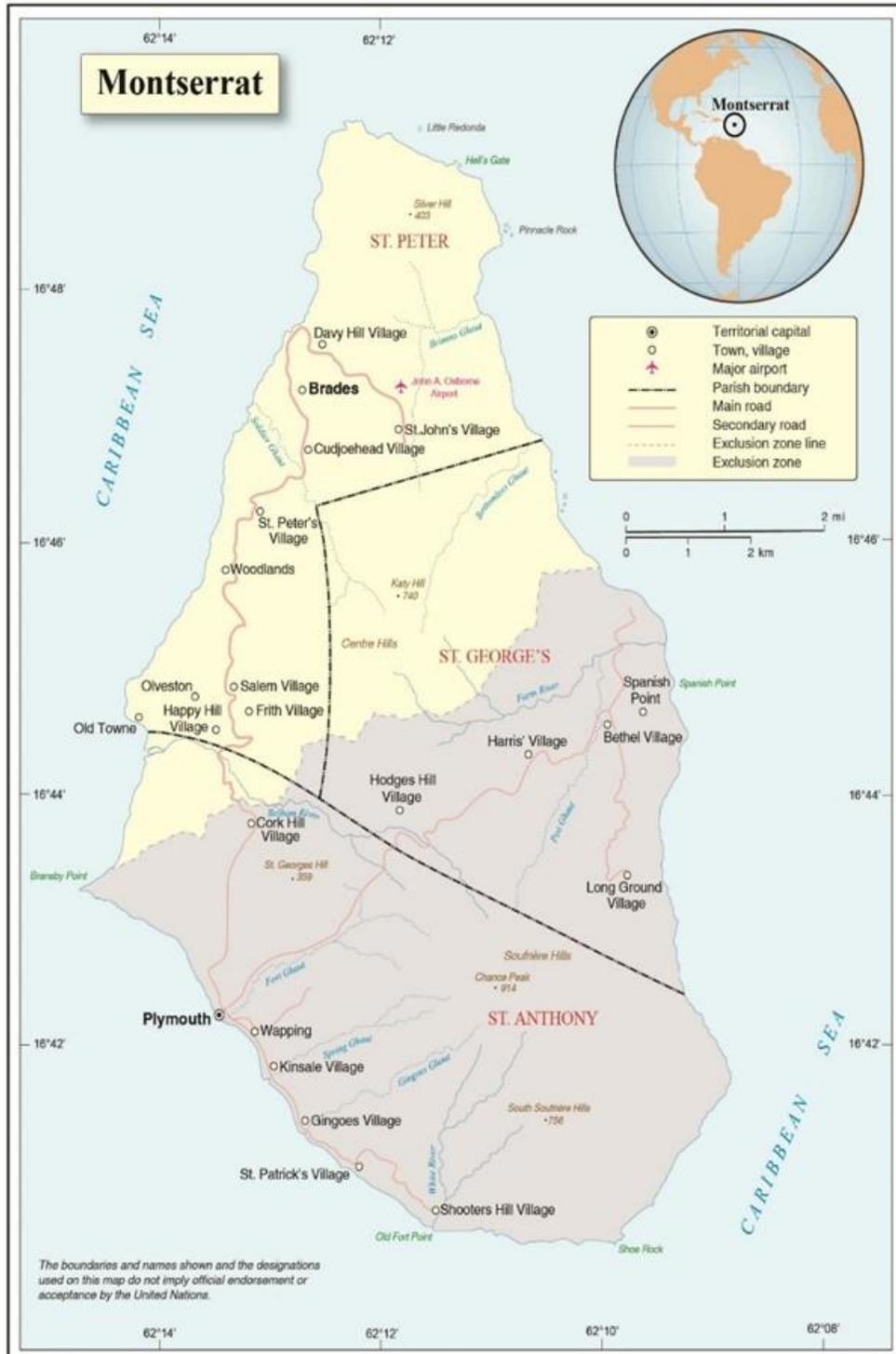
importait de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engagé vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme centre financier international, qui allait à l'encontre des intérêts du peuple du territoire ;

q) a prié le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demandé de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de continuer à surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de fournir à celui-ci une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

r) a prié le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question de Montserrat et de lui présenter, à sa soixante-dix-septième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la résolution.

Annexe

Carte de Montserrat



Map No. 2571 Rev. 3 UNITED NATIONS
June 2016

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)